

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - séance du 3 octobre 2012
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET - TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN
Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX – MM. HICQUEL – LE TINNIER – Mme LE BARS

Absent excusé : M. LE CORRE – pouvoir à M. ETIENNE

Secrétaire de séance : Mme CHOUPEAUX

Le compte rendu de la réunion du 5 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION PAR LA POSTE D'UN PROJET DE NUMEROTATION HORS AGGLOMERATION

Mme SALATHÉ, directrice de la Poste de LOUDEAC, expose qu'à LA MOTTE 491 maisons, situées dans les hameaux, ne sont pas numérotées. Elle précise que cette identification est nécessaire non seulement pour une distribution efficace du courrier mais également pour les interventions des services d'urgence et les livraisons à domicile. Les communes qui souhaitent s'engager dans cette numérotation reçoivent un appui technique pour la mise en place de celle-ci et une charte « Label adresse » est signée entre les deux parties. La fourniture des plaques « numéro » reste à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à cette opération dont le financement sera prévu au budget 2013.

SALLE DES SPORTS

1°) – Modification de marchés (TTC)

Lot 8 – Menuiseries intérieures :

- avenant de 1 036.41 €
- avenant de 3 230.98 €

Lot 9 – Cloisons doublages

- avenant de 297.37 €

Lot 10 – Plafonds suspendus

- avenant négatif de 3 045.00 €
- avenant positif de 1 004.64 €

Lot 11 – Revêtements de sols/faïence

- avenant de 1 619.68 €

Soit un total de travaux supplémentaires de 4 144.08 € TTC

2°) – Vérification initiale des installations électriques

La vérification initiale des installations électriques est confiée à Ar'Control moyennant un coût 251.16 € TTC.

3°) – Règlement intérieur

Le Conseil Municipal prend connaissance du règlement intérieur proposé par la commission des sports et qui sera notifié à chaque utilisateur.

4°) – Confirmation de la date d'inauguration

L'inauguration est fixée au samedi 10 novembre.

REFECTION DU TOIT TERRASSE DU GROUPE SCOLAIRE

1°) – Résultat de la consultation

La réfection du toit terrasse (étanchéité élastomère ; pose d'un isolant en laine de roche ; besace de renvois d'eau en noue centrale) est confiée à la SMAC pour un montant TTC de 43 593.90 € .

2°) – Mission de contrôle technique

La mission de contrôle technique est confiée à la SOCOTEC pour un coût TTC de 1 136.20 € TTC.

IMMEUBLE RUE DE BEL AIR - Approbation du plan d'aménagement

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de l'immeuble « Rue de Bel Air » en 5 logements :

<u>Au rez-de-chaussée :</u>	Logement A : T2	43.77 m ²
	Logement B : T2 adapté personne à mobilité réduite	50.20 m ²
	Logement C : T2 adapté personne à mobilité réduite	47.60 m ²
<u>A l'étage :</u>	Logement D : T3	64.12 m ²
	Logement E : T2	41.67 m ²

MAISON MACE - Dénomination

Le Conseil Municipal valide le nom de « Maison des Bruyères ».

VOIRIE – STATIONNEMENT DES VEHICULES EN AGGLOMERATION

Pour limiter les gênes engendrées par le stationnement de véhicules sur les trottoirs « Rue des Bruyères » et de chaque côté du stop à la Croix Jartel en venant de la « Rue des Bruyères », des courriers vont être adressés aux riverains afin qu'ils suppriment ces stationnements problématiques.

PERSONNEL – Renouvellement du contrat CAE de Mme PRISÉ

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Mme Annie PRISÉ est renouvelé jusqu'au 11 avril 2013.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population sera effectué du 17 janvier au 16 février 2013 et 5 agents recenseurs seront recrutés.

FILM DOCUMENTAIRE

Le film documentaire « les vaches ne regardent plus passer les trains » sera projeté le vendredi 23 novembre à « La Donaiterie » chez M. Mickaël BLANCHARD et Mme Maggy HUVELIN.

Pour ce film documentaire, le tarif des entrées est fixé à 4 €.

Prochaine réunion de Conseil : 21 novembre

Clôture de la séance à 23 H 10